



DECISION DU MAIRE N°077

Portant sélection de trois candidats admis à soumissionner au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et restructuration du groupe scolaire Jean Carrière et rénovation de la cantine existante au Vigan

MADAME SYLVIE ARNAL, MAIRE DE LA COMMUNE DU VIGAN,

Vu

- le Code de la commande publique, notamment ses articles L2431-1, R2372-1, R2372-2 et R2372-4 relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre et à la procédure avec négociation ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21-1 et L2122-22 relatifs aux délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire en matière de marchés publics ;
- la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- l'avis de marché n° 25-112713 publié au BOAMP le 09 octobre 2025 ;
- le règlement de consultation relatif à la phase candidature ;
- l'ensemble des candidatures reçues par la SPL 30 en sa qualité de mandataire du maître d'ouvrage, dans le délai imparti soit avant le 12 novembre 2025 à 18h00 ;
- le rapport établi à l'occasion de l'examen des candidatures remises.

CONSIDÉRANT

- Que la SPL 30 agissant au nom et pour le compte de la Commune du Vigan a lancé une consultation en vue de sélectionner trois (3) candidats admis à présenter une offre pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation et à la restructuration du groupe scolaire Jean Carrière, ainsi qu'à la rénovation de la cantine existante
- Que ce marché de maîtrise d'œuvre, passé selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique, est décomposé en deux phases :
 - Phase 1 : sélection de trois (3) candidats admis à soumissionner ;
 - Phase 2 : présentation et jugement des offres en vue de l'attribution du marché ;
- Que le règlement de la consultation prévoyait expressément la sélection de trois (3) candidats autorisés à présenter une offre pour la seconde phase de la procédure ;
- le rapport d'analyse des candidatures établi par la SPL 30 ;
- L'avis de la commission ad hoc en date du 17 décembre 2025.

DECIDE

En application du règlement de consultation relatif à la phase candidature du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et restructuration du groupe scolaire Jean Carrière et rénovation de la cantine existante au Vigan, les trois candidats ci-après sont sélectionnés et admis à présenter une offre lors de la phase offre :

- Candidat n° 1 (1er classement)

Numéro de pli	22
Mandataire du groupement	Atelier Initial
Membres du groupement	OTCE Langue doc - SHIKI Ingénierie EGSA BTP - ATELIER Rouch - Lieux 10 - INFRASUD ISen

Candidat n° 2 (2e classement)

Numéro de pli	16
Mandataire du groupement	QUAILE MONDE
Membres du groupement	BET DANNAU - INGE + BETS ST Ingénierie EDSA BTP - RCI

Candidat n° 3 (3e classement)

Numéro de pli	23
Mandataire du groupement	ATELIER IN EXTENSO
Membres du groupement	CARDIN Gabriel Architecte - ETCO Raynes Cédric NGC exploitation - INGE + BETS - SBEISO Acoustique RP - INFRASUD

Fait au Le Vigan, le 17 décembre 2025

Publiée le 17/12/2025

Madame Sylvie ARNAL
Maire de la Commune du Vigan

